

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2015

---

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS311

présenté par

M. Vercamer, M. Morin, M. Richard et M. Tahuaitu

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 49, insérer l'article suivant:**

Chaque année, les agences régionales de santé présentent au ministre de la santé un bilan complet de la répartition financière des missions d'intérêt général et à l'aide à la contractualisation (MIGAC), ainsi que leur bilan comptable. L'ensemble de ces bilans sont présentés au Parlement et accessibles sur le site internet des agences régionales de santé.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer le contrôle du Parlement sur la répartition des enveloppes financières relatives aux missions d'intérêt général et à l'aide à la contractualisation (MIGAC).